



Procès-verbal du Conseil général

28.04.2021, 20h

La séance est ouverte à 20h00 par le discours de M. le Préfet, Daniel Lehmann.

1. Assermentation par M. le Préfet

Monsieur le Préfet prend la parole :

« Monsieur le Doyen, Président de cette séance constitutive,

Mesdames et Messieurs, les Conseillers généraux,

Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs,

C'est un moment historique pour la commune de Courtepin. Pour la première fois, le législatif communal de Courtepin est constitué par un Conseil général, institution ou organe démocratique et dont les membres sont démocratiquement élus, et institution qui remplace l'assemblée communale et qui, dorénavant, assumera les compétences que la loi confère au législatif communal. Il m'échoit l'honneur et le plaisir de vous saluer pour cette première séance du Conseil général de Courtepin, première séance qui commence, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, par votre assermentation.

Certes, la commune n'a pas autant de compétences législatives que le canton, voire la Confédération. Mais cela ne veut pas dire que les tâches du législatif communal seraient moins importantes que celles du parlement cantonal ou fédéral. En effet, la commune est l'élément de base de notre système démocratique. C'est là que les contacts entre les citoyennes et citoyens et les organes dirigeants de la collectivité peuvent être vécus le plus activement. Et c'est là que les effets des décisions politiques et administratives se font ressentir dans la vie quotidienne le plus immédiatement et directement.

En vous élisant membre du premier Conseil général, les citoyennes et citoyens de Courtepin vous ont exprimés leur confiance et vous ont confié une partie des droits qu'ils exerçaient eux-mêmes auparavant. Ces droits et cette confiance signifient aussi responsabilité : responsabilité d'agir toujours dans l'intérêt de la collectivité et pour le bien de toutes et tous. Et si le mandat vous est donné pour une législature, la responsabilité va bien au-delà. Car les décisions politiques ont souvent des conséquences qui durent longtemps, voire qui ne se manifestent qu'à long terme. Votre regard devra donc toujours être orienté sur l'ensemble, autant sur les effets lointains de vos décisions que sur les conséquences immédiates.

En effet, à Courtepin, le caractère bilingue de la commune a été déclarée officiellement dans la convention de fusion avec Courtaman, convention votée par les citoyennes et citoyens et approuvée sans réserve par l'Etat. Aussi ne pouvons-nous pas nous rallier aux craintes exprimées récemment par d'aucuns en rapport avec la future fusion du Grand Fribourg, craintes selon lesquelles il manquerait, dans notre canton, une base légale pour confier le statut officiel de bilingue à une commune. En effet, un tel statut étant prévu par l'article 6 alinéa 3 de notre constitution cantonale, on ne saurait prétendre que le bilinguisme de Courtepin pourrait être frappé d'un vice légal. »



Applaudissement.

M. le Préfet passe maintenant à l'assermentation. Il rappelle que deux choix sont possibles, soit le serment, soit la promesse solennelle et en explique la différence. Les membres du Conseil général se lèvent à la demande de M. le Préfet. Il lit les formules dans les deux langues. Les membres du Conseil général prêtent serment. Ils peuvent s'asseoir.

M. le Préfet les félicite et leur transmet ses meilleurs vœux pour la suite. Il laisse la parole à M. le Doyen.

Applaudissements.

2. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Jean-François Haas

M. le Doyen, Jean-François Haas, remercie M. le Préfet.

M. Haas en tant que doyen d'âge présidera cette séance jusqu'à ce que les membres du Bureau soient élus.

M. Haas souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle et leur rappelle les mesures sanitaires à respecter durant la séance et après.

Il rappelle que pour prendre la parole, la personne doit lever la main, se lever et se présenter.

Il présente Mme la secrétaire de Conseil général, Joëlle Martinucci.

Il indique également les dates des prochaines séances :

- Le 27 mai 2021, pour les comptes 2020
- Le 6 octobre 2021, sous réserve, divers
- Le 15 décembre 2021, pour le budget 2022

Il informe l'assemblée qu'une séance d'informations sera organisée par l'Association des Communes entre fin août et début septembre. La date sera communiquée dès que possible.

3. Appel nominal

M. le Doyen procède à l'appel nominal.

Excusé(es) : 0

Absent(es) : 0

Les 50 conseillers sont présents, la majorité se situe à 26 voix.

4. Désignation par M. le Doyen de 4 scrutateurs pour former le bureau provisoire

Avec l'accord des présidents de groupe, M. Haas désigne comme scrutateurs du Bureau provisoire :

- Lara Fantinati
- Maël Progin
- Baptiste Esseiva
- Gilles Michaud



Il n'y a pas d'objection. Il leur demande de le rejoindre sur scène et prendre quelques instants pour leur expliquer leur rôle durant cette séance.

Approbation de l'ordre du jour

Lors des séances de préparation, les présidents de groupe ont exprimé le souhait de reporter l'élection des membres de la commission d'aménagement du territoire à la séance du 27 mai 2021. M. Haas propose d'approuver ce renvoi par un vote à main levée.

La proposition est acceptée à la majorité.

Ce point est donc repoussé à la séance du 27 mai 2021.

M. Haas transmet également que le Conseil communal n'a pas d'information à transmettre au Conseil général. Ce point est donc supprimé de l'ordre du jour.

5. Choix du mode de convocation

M. Haas donne lecture du message du Conseil communal au sujet du mode de convocation dans les deux langues.

Il demande si quelqu'un veut faire une remarque.

Mme Carole Plancherel demande la parole. Elle propose d'ajouter les dates des séances dans le bulletin communal et de faire un tout-ménage afin d'expliquer aux citoyennes et citoyens le but du Conseil général et de leur dire qu'ils peuvent assister aux séances en tant que public. Elle demande que le tout-ménage soit fait pour la prochaine séance, le 27 mai 2021.

Personne d'autre ne demande la parole.

M. Haas propose de passer au vote à main levée.

La proposition est acceptée.

6. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2021

Lors des séances avec les présidents de groupe, il a été décidé que la présidence se fera selon un tournus. Ceci permettra à chaque groupe de l'exercer une fois. Le groupe Courtepin-Ensemble renonce à présenter un candidat pour cette législature.

Pour l'élection de cette année, une seule personne s'est présentée à ce poste. Il s'agit de Madame Sonja Walter, Pour notre Commune.

M. Haas donne la parole à M. Stöhr pour la présentation de la candidate. Finalement, Mme Sonja Walter se présente elle-même.

M. Haas demande si une autre personne veut se porter candidat.

Ce n'est pas le cas, Madame Sonja Walter est donc élue tacitement.

M. Haas félicite Mme Walter et lui présente tous ses vœux de réussite.

Mme Walter est applaudie par l'assemblée.



7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2021

Lors des séances avec les présidents de groupe, il a été décidé que la vice-présidence se fera selon un tournus. Ceci permettra à chaque groupe de l'exercer une fois. Le groupe Courtepin-Ensemble renonce à présenter un candidat pour cette législature.

Pour cette élection, 2 candidats se présentent :

- M. Peter Grünig, Entente Bourgeoise
- M. Michel Schafroth, Le Centre/Die Mitte

M. Haas donne la parole à M. Peter Grünig pour qu'il se présente.

M. Haas donne ensuite la parole à M. Michel Schafroth pour qu'il se présente.

L'élection se fait à bulletin secret.

M. Peter Grünig: 24 voix

M. Michel Schafroth: 26 voix

M. Schafroth est élu à la majorité. M. Haas félicite M. Schafroth et lui présente tous ses vœux de réussite.

M. Schafroth est applaudi par l'assemblée.

8. Election des scrutateurs et des suppléants pour la période administrative

Lors des séances de préparation avec les présidents de groupe, il a été proposé que le nombre de scrutateurs sera de 5 de même pour les suppléants, un par groupe.

M. Haas demande s'il y a des remarques ou des questions. Personne ne demande la parole, il soumet cette proposition à la votation.

Le nombre de 5 scrutateurs et de 5 suppléants est approuvé.

Les candidats au poste de scrutateur sont :

- Marlyse Spiegel, Le Centre/Die Mitte
- Valérie Riedo, Pour notre Commune
- Cornélia Rolli Salathé, Courtepin Ensemble
- Bernard Sturny, Pluriel-Plural
- Michel Werro, Entente Bourgeoise

M. Haas demande si quelqu'un d'autre veut se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat, ils sont donc élus tacitement. Applaudissements.



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat Conseil Général

Administration communale

Route de Fribourg 42

1784 Courtepin

026/ 684 02 94

martinucci@courtepin.ch

Les candidats au poste de suppléant sont :

- Serge Jemmely, Le Centre/die Mitte
- Valentine Schmutz Julmy, Pour notre Commune
- Raphaël Thalman, Courtepin Ensemble
- Christel Maillard Binder, Pluriel-Plural
- Erwin Blaser, Entente Bourgeoise

M. Haas demande si quelqu'un d'autre veut se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat, ils sont donc élus tacitement. Applaudissements.

Le Bureau étant élu, il entre en fonction dès maintenant. M. Haas remercie les scrutateurs et les libère. Il remercie également Mme Joëlle Martinucci, secrétaire du Conseil général, Mme Anne Rochat, secrétaire du Conseil communal et M. Martin Moosmann, Syndic, pour leur aide au démarrage. Applaudissements.

Mme la Présidente prend la parole :

« Monsieur le Préfet,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil général,

Chères concitoyennes et concitoyens,

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement notre collègue et Doyen d'âge, Monsieur Haas, pour avoir mis ce Conseil sur les bons rails. Je profite également de cet instant pour féliciter les scrutateurs et leurs suppléants, ainsi que M. Michel Schafroth pour son élection à la vice-présidence. Je me réjouis de collaborer avec vous dans cette première année de notre Conseil général.

Nous avons certainement tous une année pleine de défis devant nous. D'une part, il nous incombera d'établir de manière durable le Conseil général dans notre magnifique Commune, et d'autre part, il y aura des discussions politiques d'une grande importance à mener dans notre proche avenir. Avançons ensemble dans la même direction et utilisons le poids de notre voix, de ce conseil pour améliorer notre vie quotidienne au sein de notre Commune.

Chers/ères collègues, prendre la parole, paraît pour certains d'entre nous évident, mais nécessite du courage pour d'autres. Je ne peux que vous inviter, quelle que soit votre expérience ou votre habitude, à oser vous exprimer lors de nos séances. D'ailleurs j'aimerais retenir, que la parole peut porter des idées et des idéaux, défendre des positions, mais elle peut également flatter ou blesser, veillons donc à débattre avec dignité et un respect mutuel.



Je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général, de nous parler avec engagement, enthousiasme, esprit critique, humour et respect mais aussi de nous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et je vous en remercie. »

9. Election des membres de la Commission financière pour la période administrative

Lors des séances des présidents de groupe, il a été proposé que la commission se compose de 7 membres.

Mme la Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une question.

M. Philippe Stöhr, de la liste 1 « Pour notre commune », demande que la Commission financière ne soit composée que de 5 membres.

Plus personne ne demande la parole.

La présidente fait voter les deux propositions et la proposition avec 7 membres est approuvée.

Les candidats sont :

- Stephan Renz, Pour notre Commune
- Daniel Jorio, Pluriel-Plural
- Pierrette Baula, Entente Bourgeoise
- Nicole Andrey, Le Centre/Die Mitte
- Raphaël Thalmann, Courtepin Ensemble
- Rufino Leon, Libre
- Jean-Claude Joye, Pour notre Commune

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre se porte candidat. M. Daniel Werro (Entente bourgeoise) lève la main. Il souhaite se porter candidat et se présente.

L'élection se fait à bulletin secret.

Résultats :

- Stephan Renz : 43 voix, élu
- Daniel Jorio : 48 voix, élu
- Pierrette Baula : 39 voix, élue
- Nicole Andrey : 49 voix, élue
- Raphaël Thalmann, 48 voix, élu
- Rufino Leon : 34 voix, non élu
- Jean-Claude Joye : 44 voix, élu
- Daniel Werro : 35 voix, élu

Applaudissements.



10. Election des membres de la Commission de naturalisation pour la période administrative

Lors des séances des présidents de groupe, il a été proposé que la commission se compose de 5 membres.

Mme la Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une question. Personne ne demande la parole.

Cette proposition est soumise à approbation.

Le nombre de 5 membres à la Commission de naturalisation est approuvé.

Les candidats sont :

- Julien Pasquier, Pour notre Commune
- Regula Hayoz Helfer, Courtepin Ensemble
- Geneviève Nanning, Pluriel-Plural
- Carole Plancherel, Le Centre/Die Mitte
- Daniela Carrel, Entente Bourgeoise

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre se porte candidat. Personne ne demande la parole.

Il n'y a pas d'autre candidat, ils sont donc élus tacitement.

11. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative

Ce point est reporté la séance du 27 mai 2021

12. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal n'a aucune information à transmettre au Conseil général.

13. Divers

Mme la Présidente demande si quelqu'un veut prendre la parole.

M. Haas demande la parole : il fait part d'un article de presse paru le matin du 28 avril 2021, au sujet des éoliennes de la Sonnaz. Le Groupe E a tenu une conférence de presse durant laquelle ils ont expliqué avoir envoyé un courrier aux communes qui auront une éolienne sur leur territoire. M. Haas demande si le Conseil communal a bien reçu cette lettre et si oui de la transmettre (sur le site Internet de la Commune). Il demande également qu'un sondage soit réalisé auprès de la population et que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Plancherel soutient la proposition de M. Haas, elle précise que la volonté populaire doit être respectée.



**COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN**

Secrétariat Conseil Général

Administration communale

Route de Fribourg 42

1784 Courtepin

026/ 684 02 94

martinucci@courtepin.ch

M. Daniel Werro est scandalisé, le Conseil communal doit réagir, un sujet aussi sensible doit être une priorité.

M. Leon dit que ce n'est pas la première fois que le Conseil communal n'est pas transparent et qu'il joue sur les mots. Il leur demande de prendre position et de transmettre ce qui a déjà été fait à sujet.

M. Walter dit que ce sujet est sensible et propose qu'il soit mis à l'ordre du jour de la séance du 27 mai 2021 afin que le Conseil communal puisse se préparer.

Le Conseil communal prendra la parole à ce sujet lors de la prochaine séance.

Mme Plancherel demande que le Conseil communal analyse les autres commissions de la Commune afin que des membres du Conseil général puissent y siéger. Elle propose une rencontre pour en discuter entre le Conseil communal, les chefs de groupe et le Bureau.

M. Leon demande que le Conseil communal transmette les objectifs de la Commune pour la législature, si possible pour la séance du mois d'octobre.

M. Moosmann dit qu'il en a pris note et qu'il en discutera avec le Conseil communal. Il rappelle que si le Conseil général veut donner une mission au Conseil communal cela doit faire l'objet d'une motion. Il remercie le Conseil général de respecter la loi.

M. Walter répond que cela ne dispense pas le Conseil communal de répondre aux questions du Conseil général.

Personne d'autre ne demande la parole.

Mme la Présidente lève la séance à 22h25 en remerciant tous les participants et en rappelant que la prochaine séance aura lieu le 27 mai 2021 à 20h00.

Courtepin, le 28 avril 2021

La Présidente :

La Secrétaire :

Sonja Walter

Joëlle Martinucci